

# Lutte contre les escroqueries sur Internet

Le ministère de l'Intérieur, en relation avec la DGCCRF, lance un plan d'information sur les escroqueries destiné à «prévenir, détecter et réprimer» les tromperies à la consommation, en particulier sur Internet. Il comporte un zoom sur les principales malveillances sur Internet

(vol de coordonnées bancaires, fausses loteries, etc.), ainsi que des conseils pour porter plainte. Avec la multiplication des services en ligne et des opérations bancaires ou d'achats en ligne, l'impossibilité de vérifier l'identité réelle des personnes est à l'origine de nouveaux comportements,

préjudiciables aux internautes. Ils sont le plus souvent délictueux et difficiles à prouver. Le phishing (ou hameçonnage) est une pratique frauduleuse qui constitue un grand danger pour l'internaute et qui peut prendre plusieurs formes.

Le « pharming », par exemple, est une technique de phishing qui redirige les utilisateurs d'un site Internet authentique vers un site frauduleux semblable à l'original. Il y a aussi le « SMiShing », où un SMS envoyé sur un téléphone mobile confirme un abonnement à un service d'une entreprise et ce service sera soi-disant facturé quotidiennement à défaut d'annuler la commande sur le site de l'entreprise. Pour lutter contre ces comportements, un numéro de téléphone ainsi qu'un site ([www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)) ont été mis en place. Les internautes peuvent maintenant signaler les courriels et les sites délictueux.

*Chaque semaine  
M<sup>e</sup> Alain  
Bensoussan,  
avocat à la cour  
d'appel de Paris  
et spécialiste en droit  
de l'informatique,  
vous informe  
de vos droits.*



MARC MARTIN